

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE MRC D'AVIGNON

Résolution adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil Municipal de St-François-d'Assise tenue le 7 juin 2010 à 20h à la salle du conseil municipal sous la présidence du maire Ghislain Michaud. Les conseillers suivants sont présents:

Xavier Pelletier	Rémi Lagacé	Martial Pitre
Jeanine Gallant	Roselyne Lebrun	Louis Plourde

10-06-117 PÉRIMÉTRÉ URBANISÉ - DEMANDE DE DÉSIGNATION SUR CARTE

Attendu que le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec a reçu une demande de désignation sur carte dans les limites du territoire urbanisé de la municipalité de Saint-François-d'Assise;

Il est proposé par Jeanine Gallant et résolu à l'unanimité des conseillers:

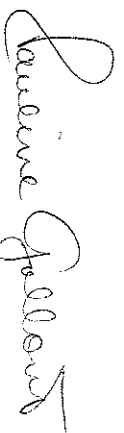
Que la municipalité de St-François-d'Assise émet les conditions suivantes au titulaire du claim sur carte au registre public des droits miniers, réels et immobiliers;

- 1° Prendre les mesures nécessaires afin de respecter
 - le captage d'eau souterraine
 - le réseau d'approvisionnement en eau potable
 - les routes municipales
 - tout aménagement se trouvant sur le territoire désigné
 - le plan et règlements d'urbanisme de la municipalité concernée

2° Le titulaire devra se renseigner auprès des autorités compétentes de la municipalité avant d'effectuer les travaux et les travaux devront être réalisés entre 7 heures et 20 heures.

Adoptée à la séance du conseil municipal de la municipalité de St-François-d'Assise, le 7 juin 2010.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Du Livre des délibérations
Le 10 juin 2010


Pauline Gallant
Directrice générale

